

INFORMATION AUX FAMILLES

Évolution des moyens de paiement

À compter du 1^{er} janvier 2027, les chèques ne seront plus acceptés par l'établissement.

Pour régler les sommes dues au collège, nous vous invitons à privilégier les moyens de paiement suivants :

VIREMENT BANCAIRE	L'IBAN et le BIC du collège sera indiqué sur les factures
TÉLÉPAIEMENT VIA EDUCONNECT	Payez directement en ligne depuis votre espace EduConnect.avec votre carte bancaire. https://teleservices.education.gouv.fr/
ESPÈCES	Le règlement en espèces reste possible auprès de l'intendance de l'établissement.

Pour les familles qui ont opté pour le paiement de la demi-pension par prélèvement automatique, rien ne change.

Nous vous remercions de votre attention et de bien vouloir anticiper vos règlements en conséquence.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le service intendance